

Séance du 3 juin 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le mardi trois juin deux mille vingt-cinq à neuf heures onze, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général, Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2216

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 3 juin 2025.

CE2217

Aide financière à Le Filon

Il est résolu d'accorder une aide financière de 3 000 \$ à Le Filon, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE2218

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 mai 2025.

CE2219

Dépôt de la liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-031](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2220

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 et des listes des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-032](#)

Séance du comité exécutif du 3 juin 2025

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2221

Dépôt du procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 30 avril 2025

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-011](#)

Le procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 30 avril 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2222

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 14 avril 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-071](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 14 avril 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2223

Établissement du bureau de la Trésorière ou du Trésorier de la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2025-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'établir le bureau du Trésorier ou de la Trésorière au 1300, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald).

CE2224

Politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement psychologique et sexuel

Document d'aide à la décision [GCH-2025-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la version actualisée de la politique de prévention et contrôle du harcèlement psychologique et sexuel, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-027.

CE2225

Nomination d'un chef de division au développement des compétences, santé et mieux être par intérim et d'un chef aux opérations à la Direction de la sécurité incendie par intérim à la Direction de la sécurité incendie

Document d'aide à la décision [GCH-2025-041](#)

Il est résolu de nommer Éric Saindon à titre de chef de division au développement des compétences, santé et mieux être par intérim à la Direction de la sécurité incendie, et ce, rétroactivement au 25 mai 2025, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

Il est enfin résolu de nommer Yannick Chabot à titre de chef aux opérations par intérim à la Direction de la sécurité incendie, et ce, rétroactivement au 25 mai 2025, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

CE2226

Financement de la dépense relative aux cours d'eau

Document d'aide à la décision [ENV-2025-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 144 500 \$, provenant de la réserve financière aux cours d'eau pour le financement de la dépense relative aux cours d'eau, tel que précisé à la fiche de prise de décision ENV-2025-022.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative aux cours d'eau, au montant maximum de 348 449 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE2227

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de remise en état du chalet Ludger-Bastien

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2025-004](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de remise en état du chalet Ludger-Bastien, au montant maximum de 550 000 \$, à même le règlement RV-2023-22-71.

CE2228

Financement de la dépense relative à la réalisation des plans et devis liés aux travaux de réfection du poste de pompage SP-02

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2025-011](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation des plans et devis liés aux travaux de réfection du poste de pompage SP-02 au montant maximum de 500 000 \$, à même le règlement RV-2024-34-35.

CE2229

Résolution d'intention relative à la révision du schéma d'aménagement et de développement en concordance aux orientations gouvernementales en

aménagement du territoire et au plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-054](#)

ATTENDU QUE les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) adoptées par le gouvernement du Québec sont en vigueur depuis le 1er décembre 2024;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec adoptait un second projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé le 21 novembre 2024;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la Communauté métropolitaine de Québec est prévue au plus tard en 2026;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exprimer son intention d'adopter prochainement un règlement visant la révision du Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et d'en informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que les organismes partenaires de la Ville.

CE2230

Avenant 1 à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et le ministre de l'Emploi et autres partenaires

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant 1 à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et le ministre de l'Emploi et autres partenaires, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-056, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2231

Attribution du contrat relatif à la location à tarif horaire de chargeuses avec équipements de déneigement sans opératrice et sans opérateur

Document d'aide à la décision [APP-2025-042](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la location à tarif horaire de chargeuses avec équipements de déneigement sans opératrice et sans opérateur (appel d'offres 2025-50-48), pour le lot A, à Toromont CAT, pour une dépense estimée à 273 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2232

Régularisation du titre de propriété de l'assiette de la rue Bernier (lot 2 223 364 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette de la rue Bernier (secteur Lévis), correspondant au lot 2 223 364 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur les plans annexés à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-020, et d'autoriser la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

CE2233

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-031](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle que jointe à la fiche de prise de décision GRE-2025-031, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2234

Autorisation d'un crédit additionnel et financement d'un véhicule de remplacement

Document d'aide à la décision [DEI-EM-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder un crédit additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule (numéro d'unité 16-207), tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DEI-EM-2025-002, et ce, pour une portion de la dépense relative au remplacement de ce véhicule.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de financer une partie de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule de remplacement, au montant maximum de 48 700 \$, à même la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance.

Le président du comité exécutif quitte son siège. La séance est alors présidée par le vice-président du comité exécutif.

CE2235

Financement de la dépense additionnelle relative au contrat de services intervenu avec Les sentiers la balade de Lévis, mandat relatif à

L'augmentation d'occupation du pavillon du parc de la Rivière-Échemin et financement de la dépense relative à l'espace famille du Patro de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer la dépense additionnelle relative au contrat de services intervenu avec Les sentiers la balade de Lévis, d'affecter un montant maximum de 72 000 \$ provenant de la réserve financière du comité des services de proximité pour l'année 2025, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-011, et conséquemment, d'autoriser le Service des sports et de plein de la Direction de la vie communautaire à ajouter un montant de 72 000 \$ à son budget de fonctionnement à compter de 2026 et pour la durée de ce contrat.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de mandater la Direction de la vie communautaire afin d'analyser les possibilités d'augmenter l'occupation du pavillon du parc de la Rivière-Échemin et à rendre cet espace disponible à la location ou la réservation, dans la mesure du possible et des disponibilités du bâtiment.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 10 000 \$ provenant de la réserve du comité des services de proximité pour le financement de la dépense relative au nouvel aménagement de l'espace famille du Patro de Lévis pour l'année 2025, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-011, aux conditions suivantes :

- confirmation de la réalisation du projet, du montage financier final et de l'échéancier de réalisation ;
- validation des pièces justificatives et des soumissions en lien avec les montants associés aux actions.

CE2236

Adoption du Règlement RVCE3531 modifiant le Règlement RVCE-2024-34-51 intérieur du comité exécutif (délégation et ajustements à la délégation de certains pouvoirs à des fonctionnaires, employées et employés)

Document d'aide à la décision [GRE-2024-035](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RVCE3531 modifiant le Règlement RVCE-2024-34-51 intérieur du comité exécutif a pour objet de déléguer certains pouvoirs et d'apporter des ajustements aux pouvoirs délégués à des fonctionnaires, employées et employés de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2194 ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE3531 modifiant le Règlement RVCE-2024-34-51 intérieur du comité exécutif, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-035.

CE2237

Avis de motion du Règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la nouvelle zone

L1597 à même les zones L1603 et H1614 et agrandissement de la zone H1599, dans le secteur du parc de la Rivière-Échemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-041.

Ce règlement a pour objet de :

- créer la zone L1597 à même une partie des zones H1614 et L1603 et d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables;
- agrandir la zone H1599 à même une partie de la zone L1603;
- attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage « Établissement de résidence principale », soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place :
 - dans la zone H1614, la création de la zone L1597 à même une partie de la zone H1614 aura pour effet de retirer l'interdiction de l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone;
 - dans la zone H1599, l'agrandissement de cette zone à même une partie de la zone L1603 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un « Établissement de résidence principale » dans cette partie de zone.

CE2238

Adoption du Projet du Règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la nouvelle zone L1597 à même les zones L1603 et H1614 et agrandissement de la zone H1599, dans le secteur du parc de la Rivière-Échemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3540 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-041.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2239

Adoption du Règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2208 à même une partie de la zone L2240, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3519 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2470.

CE2240

Adoption du Second projet de règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usages complémentaires aux usages agricoles)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3527 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2468.

CE2241

Adoption du Second projet de règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, dans la zone M0108, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-068](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2396.

CE2242

Avis de motion du Règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2177, retrait de la note concernant l'usage P104 et ajout des classes d'usages P102 et P106 dans la zone M2188, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-077](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-077.

Ce règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone M2177 à même une partie de la zone M2188;
- de retirer, dans la zone M2188, l'exigence relative à la classe d'usages P104, religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) limitant son exercice uniquement aux étages situés au-dessus du rez-de-chaussée;

- d'ajouter les classes d'usages P102, animation communautaire (maison des jeunes, centre communautaire, etc.), et P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre), dans la grille des spécifications de la zone M2188 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CE2243

Adoption du Projet du règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2177, retrait de la note concernant l'usage P104 et ajout des classes d'usages P102 et P106 dans la zone M2188, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-077](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-077.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2244

Ajustement structurel à la Direction de l'approvisionnement et besoins de main-d'œuvre à cette direction

Document d'aide à la décision [GCH-2025-005-R3](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les ajustements à la structure administrative de la Direction de l'approvisionnement, tels que précisés à la fiche de prise de décision GCH-2025-005-R3, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis présentés à cette fiche de prise de décision, de même qu'à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE2245

Renouvellement de la convention collective des pompières et pompiers et lettre d'entente numéro 2025-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 7196

Document d'aide à la décision [GCH-2025-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la convention collective des pompières et pompiers à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 7196, et d'approuver la lettre d'entente numéro 2025-01, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-042, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2246

Renouvellement de la convention collective des policières et policiers à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Lévis

Document d'aide à la décision [GCH-2025-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la convention collective des policières et policiers à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Lévis, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2025-043, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2247

Adhésion au regroupement d'achat en commun et entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques 2024-2025 à intervenir avec l'Union des municipalités du Québec

Document d'aide à la décision [APP-2025-044](#)

Il est résolu :

- d'autoriser l'adhésion au regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques 2024-2029 de l'Union des municipalités du Québec;
 - de conclure l'entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relative à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques 2024-2029 à intervenir avec l'Union des municipalités du Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-2025-044;
 - d'accepter qu'une autre municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat et par résolution, son adhésion au regroupement à la condition que l'Union des municipalités du Québec l'autorise ;
 - de s'engager à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par cette union, au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugé en conséquence, conditionnellement à ce qu'elles ne dénaturent pas les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.
-

CE2248

Modification de la résolution CE2146 « Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté »

Document d'aide à la décision [GRE-2025-032](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE2146 « Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté » par le remplacement de l'annexe de la fiche de prise de décision GRE-2025-027, par celle jointe à la fiche de prise de décision GRE-2025-032.

CE2249

Détermination de la date de l'audition de la révision des décisions du comité de démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 3156, route des Rivières (moulin et maison) (lot 2 848 373 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et fixation de la date du prononcé de la décision dans le cadre des demandes de révision

Document d'aide à la décision [GRE-2025-033](#)

ATTENDU la demande de démolition des immeubles situés au 3156, route des Rivières (moulin et maison) (lot 2 848 373 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon);

ATTENDU les décisions du comité de démolition rendues le 8 avril 2025 autorisant la demande de démolition;

ATTENDU les arguments présentés par le requérant et les personnes qui ont déposé des demandes de révision dans le cadre de cette demande de révision;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 7 juillet 2025, à 17h, la date d'audition de la révision des décisions du comité de démolition rendues le 8 avril 2025 autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 3156, route des Rivières (moulin et maison) (lot 2 848 373 du cadastre du Québec, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 25 août 2025, au cours d'une séance ordinaire du conseil de la Ville, le prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision des décisions du comité de démolition.

CE2250

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec l'École du milieu de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec l'École du milieu de Lévis pour la mise en place du projet de milieu de vie adressé aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-020, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2251

Attribution du contrat relatif à la fourniture et la livraison de carburant en vrac et d'huile à chauffage

Document d'aide à la décision [APP-2025-041-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat relatif à la fourniture et la livraison de carburant en vrac et d'huile à chauffage (appel d'offres 2025-50-43), à Harnois énergies inc., pour une dépense estimée à

Séance du comité exécutif du 3 juin 2025

12 485 838 \$ (incluant la taxe sur le carburant et la taxe d'accise), avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Le président du comité exécutif prend son siège et préside la séance.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE2252

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 20.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif